

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 2020/2026

Commune de Prosnes

SEANCE DU 30 AVRIL 2021

Date de la convocation : 22 avril 2021

Date d'affichage : 06 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente avril à vingt heures, le Conseil Municipal 2020/2026, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Francis MUNIER, Maire.

Présents : AUBERT Rémy, DESPIC Cédric, DROUET Françoise, FLEURY Jean-Marie, GABRELLE Ludovic, L'HUILLIER Sylvie, MOUGNEAU Lionel, MUNIER Francis, NOURISSIER Fabrice, PICARD Sabrina

Absent excusé : KESENNE Baptiste

Secrétaires : Madame L'HUILLIER Sylvie et Monsieur NOURISSIER Fabrice

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2021_12 - Délibération Assemblée Générale SPL-XDEMAT

La société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Début mars 2021, SPL-Xdemat comptait 2 755 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions.
- donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	0	10	0	0	0

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve cette nouvelle répartition du capital social de la société SPL-XDEMAT et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour voter cette nouvelle répartition lors d'une prochaine réunion SPL-XDEMAT.

2021_13 - Délibération révision du loyer au 1er mai 2021 pour le logement communal au 02 Rue de Montoisson

Vu le bail administratif signé le 27 avril 2020.

Vu l'article 1 qui précise que le montant du loyer sera révisé chaque année.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur l'augmentation de loyer de Madame COLOMBERON Nathalie comme suit

920 X 130.69 (indice de référence des loyers au 1^{er} trimestre 2021)

130.57 (indice de référence des loyers au 1^{er} trimestre 2020)

= 920.85 €.

A ce montant il faut y ajouter la taxe d'ordures ménagères qui est de 66 euros à l'année et le contrat d'entretien de la chaudière qui est de 145 € par an.

Le montant du loyer mensuel au 1^{er} mai 2021 sera de 938.43 €.

Après délibération et vote à mains levées

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	0	9	0	1	0

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Vente de parcelles à M et Mme RIGOT

Un nouveau bornage a été effectué par le cabinet de géomètres DVR de Reims le 31 mars 2021

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Prosnes est propriétaire des parcelles suivantes : F1924 ; F 1925 ; F 1927 ; F 1885 ; F 1887 et F 1440 d'une contenance totale de 248 m2.

Monsieur et Madame RIGOT ont fait part à Monsieur le Maire de leur volonté d'acheter ces parcelles.

Ces parcelles sont dans une zone constructible.

L'authentification de l'acte sera faite par l'étude de Maître CHEPY – Office Notarial du Levant – 08 Rue du Levant – 51400 MOURMELON-LE-GRAND.

Les frais d'authentification sont à la charge de l'acquéreur, les frais de bornage sont à la charge de la commune.

Une délibération sera votée ultérieurement, puisqu'une partie du Conseil Municipal demande une réflexion sur le prix des terrains appartenant à la commune.

Vente d'une parcelle à M et Mme DEHOICHE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une délibération sera votée ultérieurement ; en effet, il a reçu un courrier de la part de Monsieur et Madame DEHOICHE quelques jours avant la réunion de conseil et celui-ci induit le report de celle-ci.

Au vu des éléments exprimés dans ce courrier, Monsieur le Maire a indiqué au Conseil Municipal qu'il allait demander à Monsieur et Madame DEHOICHE des éléments notariés étayant leurs éléments communiqués.

Questions diverses

- Vente Monsieur et madame RAQUILLARD :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la vente de l'écurie a été réalisée pour le montant convenu de 20.000 € auprès du notaire Maître QUINARD et du notaire des acquéreurs basé à Suippes.

- SPANC :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un mail du SPANC nous confirmant les aides ainsi que la possibilité de démarrer les travaux.

- Etude Chicane Rue de Montoisson :

Les remontées d'information des riverains font apparaître pas ou peu de signes négatifs sur la réalisation de cette chicane mise en test depuis 2 mois environ.

Monsieur Le Maire nous a fait part du chiffrage incluant la chicane (écluse) situé rue de Montoisson, les places de stationnement attenantes au cimetière ainsi qu'à l'église et des marquages de sol.

Monsieur Le Maire se charge de formuler ainsi une actualisation avec mise à jour des devis auprès de la société COTRET et de la société SOGECI.

- Travaux en cours et à réaliser :

1/ Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la société Losange l'a informé que la fibre optique allait venir très prochainement de Baconnes en passant par la ferme de Moscou, puis la ferme de Constantine pour se positionner sur Prosnès au niveau de l'entrée du lotissement Le Jard.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la deuxième tranche des travaux pour l'enfouissement des réseaux prévus « Grande Rue » est reportée au minima au premier semestre 2022.

2/Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de la voirie « Rue du nouveau quartier » débuteront le 19 mai prochain.

- Elections départementales et régionales auront lieu le 20 et 27 juin prochain :

Des mesures sanitaires adaptées seront mise en place. Un planning de permanences des urnes est établi.

TOUR DE TABLE

- **Madame Sabrina PICARD** demande à Monsieur Le Maire si le déboisement du bois de

Monsieur JOLLY est terminé.

Monsieur Le Maire en a informé le département qui va contacter le propriétaire pour le nettoyage.

- **Monsieur Cédric DESPIC** informe le Conseil Municipal sur nombreux points :

- ✓ Les jeux inter-villages organisés par Baconnes sont reportés pour 2022. Par ailleurs le marché artisanal reste maintenu.
- ✓ La pelouse du terrain de football situé sur l'espace Adrien KESENNE a été semée avec de l'aide de nombreuses personnes.

A cette occasion, l'environnement proche a été nettoyé. Nous en profitons pour remercier les personnes qui ont œuvré pour cette action.

- ✓ Cédric DESPIC nous a fait part des plans du remembrement.

- **Monsieur Le Maire et le Conseil Municipal** remercient les bénévoles d'avoir fabriqué et installé « une boîte à livres » qui est située au point « info PROSNES ».

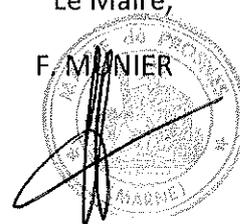
- **Monsieur NOURISSIER** demande à Monsieur Le Maire qu'une première réunion de la voirie soit planifiée le moment venu concernant la seconde tranche des travaux prévus sur « Grande Rue ».

Monsieur Le Maire indique que les travaux sont reportés à minima au premier semestre 2022 et que nous attendons ainsi un retour des entreprises intervenantes pour envisager cette réunion.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 00h30.

Fait à PROSNES, le jour, mois et an susdits

Le Maire,
F. MANIER

The image shows a circular official stamp of the Mayor of Prosnès, France. The stamp contains the text 'LE MAIRE DE PROSNES' and 'PROSNES' at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.